

# STOCKHOLM/Suède

## L'immigration et les politiques d'intégration en Suède

Par Elena DINGU-KYKLUND,

*chargée de recherche au Centre de recherche migrations internationales et des relations ethniques à l'université de Stockholm*

### Introduction

---

La Suède connaît l'immigration depuis la deuxième guerre mondiale. Bien que les autorités aient cherché à limiter son ampleur, l'immigration est un phénomène toujours actuel. L'évolution des différentes communautés ethniques immigrées en Suède fut, en grande partie, liée à leurs conditions d'apparition et aux raisons qui les ont poussées à partir. Cette évolution fut donc fonction de la manière dont se fit l'émigration hors de leur pays d'origine, de gré ou de force, de leurs intentions de rester ou de revenir- et bien sûr, des conditions générales susceptibles d'influencer leur situation et leurs chances d'intégration dans le pays d'accueil.

Les périodes d'immigration ultérieures entraînèrent naturellement un certain nombre d'ajustements de la politique d'immigration ainsi que l'apparition d'une législation adaptée aux nouvelles données. Il fallut satisfaire aux impératifs de la politique conjoncturelle nationale tout en préservant les caractéristiques intrinsèques de l'état de droit. Ces changements et ces adaptations ont reflété cet effort constant d'équilibre entre les modifications portées aux politiques d'immigration dictées par l'évolution générale, et la ligne officiellement adoptée en matière d'action politique qui consiste à promulguer une législation moderne et efficace, capable d'offrir une protection légale et des garanties à toutes les parties impliquées.

L'existence, la structure et la transformation des différents groupes immigrés, et des communautés ethniques en Suède, portent les marques de cette évolution. Les groupes se distinguent par leur histoire, leurs idiosyncrasies et les problèmes qui les affectent. Ils présentent ainsi un type de

comportement qui leur est propre et qui caractérise leur évolution spécifique dans la société suédoise.

### **La politique d'immigration et d'intégration suédoise**

Elle porte sur l'intégration dans la société majoritaire des immigrés titulaires de la résidence définitive. Trois objectifs politiques la caractérisent : égalité, liberté de choix et participation, pour les immigrés et les réfugiés. Elle comprend des mesures prises par la société afin de faciliter l'arrivée et l'intégration des immigrés (dont les demandeurs d'asile) à la société suédoise. Pendant longtemps, le concept d'intégration a été, en premier lieu, associé à la participation des minorités ethniques et culturelles à la communauté sociale, en particulier ceux qui sont nés à l'étranger et leurs enfants. Le contexte historique de la Suède est marqué par la remise en question de l'idéologie d'assimilation relative à l'insertion des immigrés dans la société durant les années soixante. a montré que le melting pot américain n'avait pas du tout fonctionné comme on l'avait imaginé. L'exigence d'assimilation apparut comme un objectif peu réaliste. Au même moment, les groupes d'immigrés commencèrent à demander la reconnaissance de leur propre identité culturelle, comme par exemple le droit d'avoir leurs propres écoles. C'est dans ce climat que fut introduit le concept d'intégration, comme une alternative à l'assimilation traditionnelle. L'intégration, dans cette acception, fut perçue comme la possibilité pour les minorités ethniques de préserver leurs caractéristiques culturelles, tout en étant associées à l'économie, la production, la

distribution des ressources, à la politique et aux décisions gouvernementales de la population majoritaire. La Suède a alors été considérée comme une société multiculturelle au sens mentionné ci-dessus, conformément aux objectifs politiques en matière d'immigration adoptés par le Riksdag en 1975. La Suède n'a jamais introduit de politiques de recrutement de travailleurs " invités " à la manière d'autres pays européens favorables à l'immigration. Le but principal a été d'octroyer aux citoyens étrangers résidant dans le pays de manière permanente, les mêmes droits et devoirs que les citoyens suédois, c'est-à-dire une égalité de statut. Permettre aux enfants de suivre une éducation dans leur langue maternelle afin de renforcer leurs connaissances, accorder le droit à une éducation suédoise et proposer des services

d'interprétation sont autant de programmes destinés à promouvoir la liberté de choix culturel. Des règles juridiques tout aussi tolérantes existent pour accorder la citoyenneté suédoise, octroyer le droit aux citoyens étrangers résidant de manière permanente dans le pays de voter aux élections municipales, ainsi que pour apporter de l'aide aux organisations d'immigrés ; ce sont des composantes importantes de la politique multiculturelle suédoise, en matière de coopération. D'autres formes d'aide consistent à organiser des bureaux d'immigration et créer des postes spéciaux à l'intérieur des services sociaux pour l'emploi tel que des conseillers pour les réfugiés et des secrétaires pour les immigrés.

## Citoyenneté, ethnicité et identité

À l'origine la Suède accordait la citoyenneté en se fondant sur le jus sanguinis ; être un citoyen suédois a pendant longtemps signifié être un Suédois de souche (parlant le suédois). Mais, de nos jours, la citoyenneté suédoise peut aussi être acquise par le biais de la naturalisation. En 1998, plus de 525 000 personnes ont été naturalisées et sont devenues des citoyens suédois nés à l'étranger. Cela représente 5,3 % de la population totale. Cette partie de la population, bien que titulaire de la citoyenneté suédoise, n'est pas considérée en général comme " vraiment suédoise ". Ces personnes sont plutôt perçues comme des " immigrés ". Dans les typologies populaires, elles sont mises dans la même catégorie que les citoyens étrangers titulaires de la résidence définitive, les réfugiés et d'autres sujets qui demeurent en Suède de façon plus temporaire. Le terme " immigré " est une catégorie qui signifie être " non-suédois ". Être suédois a une connotation ethnique bien définie (la langue, la religion, le territoire, la culture, l'histoire). Il ne s'agit pas d'une identité plaquée sur la citoyenneté ni d'une allégeance à l'État à proprement parler. La Suède est souvent citée comme un État-nation homogène sur le plan ethnique, répondant pratiquement à tous les critères d'un État-nation. Nonobstant, l'image n'est pas tout à fait correcte. Dans le cas de la Suède, il ne s'agit pas d'une nation formant un État mais plutôt d'un État se définissant lui-même comme une nation. L'État existait avant la Nation.

L'identité nationale suédoise est un phénomène relativement récent. Il trouve ses racines au début du dix-neuvième siècle. L'assiduité scolaire obligatoire fut un élément important de la construction de l'identité nationale. La normalisation du langage et de l'orthographe en furent d'autres. D'autres facteurs importants furent l'industrialisation, l'urbanisation et le développement des infrastructures ferroviaires et navigables qui facilitèrent la communication entre les différentes provinces. Des mouvements populaires, le mouvement anti-alcoolique, les églises libres, le mouvement syndicaliste et enfin le combat pour le droit au suffrage universel furent peut-être encore plus essentiels à la transformation des identités provinciales en une identité nationale. Les identités ethniques se nourrissent de leurs différences. Les identités provinciales pouvaient s'affirmer les unes par rapport aux autres. L'identité nationale suédoise avait besoin d'une identité à laquelle s'opposer.

C'est durant la deuxième guerre mondiale que l'immigration vers la Suède a débuté ; les personnes d'origine étrangère se sont trouvées confrontées à l'identité ethnique suédoise. Cela a commencé avec les Italiens, puis sont venus les Hongrois, les Grecs, les Yougoslaves et les Turcs pendant les années de migration à finalité professionnelle. Durant les vingt-cinq dernières années, ce sont principalement les personnes d'origine non-européennes qui ont souffert de

discriminations et qui ont servi de boucs émissaires. En dépit du fait qu'un grand nombre de ces personnes sont maintenant des citoyens suédois, elles sont encore victimes de discriminations sur les marchés du travail et du logement. Cependant, cela n'est peut-être qu'une vision figée de la situation. Les jeunes gens qui grandissent dans les banlieues multiculturelles des grandes villes possèdent d'autres interprétations

de l'idiosyncrasie. Les enfants d'origine immigrée sont en train de développer des contre-cultures, sans aucun doute seront-elles incorporées en temps voulu au courant principal et porteront-elles un regard beaucoup plus international, pour ne pas dire transnational. Il est heureux que l'identité ethnique qui caractérisait l'idiosyncrasie suédoise soit peu à peu remplacée par une identité civique.

## Aspects normatifs : Accessibilité et Égalité/Équité

En Suède, les immigrés jouissent officiellement de droits identiques ou comparables à ceux des Suédois de souche dans pratiquement tous les domaines.

### Accès à l'éducation

Une fois que l'on acquiert le statut officiel de résident, l'accès au système éducatif est ouvert sur des bases identiques aux nationaux comme aux non-nationaux. Il n'existe pas de différences officielles pour accéder à l'éducation en Suède. Cependant, il peut y avoir en fait un certain nombre de problèmes liés à des facteurs conjoncturels spécifiques. Un des problèmes principaux, est la connaissance insuffisante du suédois. Une grande maîtrise du suédois est nécessaire lorsque l'on veut étudier dans une école où l'enseignement est proposé en suédois. Un enfant peut toujours être accepté dans un collège alors que son suédois n'atteint pas les niveaux de compétence désirés. Cependant, l'accès à l'éducation dépend des résultats scolaires et se fait à la condition générale que l'enfant ait obtenu des notes honorables. Dès le début, l'enfant immigré au savoir linguistique insuffisant peut subir un désavantage implicite. L'éducation est gratuite à tous les niveaux, en Suède.

### Accès au marché du travail

L'accès de l'immigrant au marché du travail présente l'image d'un clash typique entre une acceptation officielle et/ou une intégration et, d'autre part, (plus souvent) un rejet officieux. Et cela, malgré le fait que la discrimination de quelque sorte qu'elle soit et la discrimination sur des motifs spécifiquement ethniques sur le marché du travail sont formellement et légalement interdites depuis la récente actualisation de la

législation en la matière. Grâce à cette nouvelle loi, les agences officielles pour l'emploi jouent un rôle important entre les parties et sont davantage impliquées dans les processus de recrutement. Pour la plupart des immigrés, le rôle des agences est décisif dans la compréhension des modalités d'intégration au marché du travail suédois, du déroulement du recrutement, et de l'importance des efforts personnels en matière de recherche active de travail. Ils doivent en effet entrer en contact direct avec des employeurs potentiels et tenter, sans intermédiaire, de se "vendre" et de se mettre en valeur pour obtenir un emploi. Dans bien des cas, il est prouvé que la possession des qualifications requises (voire même le dépassement de ces pré-requis !), le fait de posséder ou même d'excéder le niveau d'expérience professionnelle requis dans un secteur particulier, de maîtriser la langue nationale (ou même de posséder une excellente maîtrise de plusieurs langues, dont la langue nationale !) peuvent malgré tout ne pas avoir l'effet escompté, et ne pas aboutir à l'obtention d'un emploi. Dans certains cas extrêmes, les immigrés ont même pensé à changer de nom et à en choisir un qui ait une sonorité plus locale car ils se sentaient suffisamment motivés pour se faire accepter, s'intégrer, ou "tout simplement" trouver, dans une dernière tentative désespérée, une solution à leur situation d'outsider ; tout ceci reflétant également leur ferme intention de rester en Suède. Le fait d'abandonner ainsi une partie de son identité est envisagé après avoir constaté qu'il était tout à fait possible qu'à cause d'un nom propre inconnu et difficile à prononcer, trahissant les origines de l'immigré, il se trouve rayé de la liste des candidats susceptibles d'être convoqués pour un entretien d'embauche. En outre, ainsi qu'il a été dit plus

haut, non seulement un mauvais accent mais même une éventuelle "mauvaise" couleur de peau, origine, traditions, religion, etc. peuvent créer un mur de verre "invisible" encore plus difficile à franchir, empêchant un candidat d'obtenir un travail ou un emploi correspondant à ses qualifications et à sa capacité professionnelle. Cela revient à refuser à la personne concernée la possibilité réelle de s'intégrer socialement.

### Accès au logement

L'accès au logement est accordé à tout résident (permanent) en Suède, indépendamment de sa nationalité, les mêmes conditions juridiques s'appliquant à tous. Cela signifie que tout un chacun est habilité à jouir d'un logement standard convenable. Cependant, les autorités n'ont pas l'obligation concrète de fournir ce logement, même si les services sociaux sont supposés offrir une aide à ceux qui nécessitent, entre autres choses, une habitation. Tout citoyen a le droit de formuler une demande de logement en s'inscrivant au registre général (local) du logement où des logements libres sont signalés et proposés aux demandeurs. Dans la pratique, les propriétaires ne sont pas obligés de proposer la totalité de leurs habitations vacantes à l'agence d'État ; ils peuvent, en effet, utiliser d'autres moyens pour louer leurs biens. De plus, ils ont le droit d'imposer des conditions qui, sans être explicitement discriminatoires, peuvent le devenir dans les faits (c'est souvent le but recherché). Parmi ces conditions, on trouve : un revenu régulier d'un certain niveau (l'équivalent du SMIC suédois est accepté), un certain nombre d'années travaillées (sans interruption), une situation économique impeccable durant au moins les trois dernières années, vérifiable sur dossier, les références des précédents propriétaires ou de toute autre personne, etc. Tout cela peut concrètement exclure de nombreux immigrants du marché du logement, étant donné que beaucoup d'entre eux connaissent une situation économique difficile, sont sans travail, dépendants des allocations sociales, ont des niveaux de salaire trop bas et/ou précaires, et incapables de fournir des références satisfaisantes. Cela mis à part, il peut se produire en outre que, dans la réalité, un nom étranger, difficile à prononcer, ou une demande formulée dans un suédois approximatif, voire même une "apparence étrangère", suffisent en fait à faire que l'appartement, d'abord vacant, soit soudainement

déclaré déjà loué. Ces raisons officieuses seront rarement déclarées au grand jour puisqu'elles sont évidemment illégales. Les arguments invoqués seront, en général, immanquablement fondés sur des motifs juridiquement acceptables. Par conséquent, toute plainte basée sur la discrimination ne sera pratiquement jamais recevable parce qu'il est impossible de prouver son "impression subjective" d'avoir été rejeté en raison de son origine. Il existe de nombreuses théories alternatives, relatives à une ségrégation de plus en plus avérée dont sont victimes de nombreux groupes d'immigrés, particulièrement ceux d'origine africaine. Certaines théories affirment qu'il s'agit d'une ségrégation en partie volontaire, auto-infligée, répondant au désir de vivre dans un endroit fréquenté par des compatriotes, ou par des non-Suédois. Il existe une interprétation, beaucoup plus probable, qui semble être basée sur l'absence ou la rareté de choix ; en d'autres termes, il existerait, dans la pratique, une impossibilité de faire un autre choix, pour des raisons qui échappent à la volonté personnelle.

### Accès aux droits politiques

Jouir de la totalité des droits et des devoirs de la citoyenneté a, de tout temps, été l'expression ultime de l'acceptation d'un individu comme membre de la société à part entière. Tout un chacun souhaite s'identifier à la société, tout d'abord pour en être de facto une partie "naturelle" mais aussi pour vivre en son sein. À bien des égards, la Suède a toujours été un modèle exemplaire en matière de relation démocratique au sein de la société, sans nécessairement exclure l'inégalité sociale et l'oppression qui en découlent. Aujourd'hui, des non-citoyens, c'est-à-dire des personnes issues de l'immigration, jouissent des mêmes droits que les citoyens dans bien des domaines, et ce, dès qu'elles deviennent des résidents officiels (permanents). Dans la pratique, les seules différences, directement liées à la citoyenneté, sont le droit de participer aux élections nationales (à la fois en tant qu'électeur et en tant qu'élu) et l'obligation de faire son service militaire comme conscrit. La participation aux élections locales est ouverte à tous les résidents (permanents) après un séjour de trois ans (deux ans, dans le cas des citoyens membres de l'Union Européenne).

## Conclusion

---

En conclusion, selon diverses estimations et catégorisations, la population d'origine immigrée en Suède constitue une part grandissante et importante de la population ; elle atteint jusqu'à environ 10 % du total. Un grand nombre d'immigrés sont devenus des citoyens suédois et, jouissent, par conséquent, des mêmes droits et devoirs que les citoyens suédois de souche, même s'ils peuvent être occasionnellement confrontés à des formes diverses de discrimination, et même si quelques groupes (perçus comme se différenciant de manière plus marquée de la population majoritaire) sont plus facilement "intégrés" ou acceptés en comparaison.

Les immigrés de la seconde génération, souvent suédois en tout point, mis à part leur nom, leur teint ou l'origine culturelle et/ou religieuse posent un problème particulier et, dans bien des cas, suscitent une inquiétude grandissante. Cependant, ces particularités causent souvent bien des difficultés aux personnes concernées, qui constituent un groupe comparativement plus exposé que celui de leurs homologues suédois par la naissance. Être né en Suède ou être un citoyen suédois ne fait pas de différence véritable, étant donné que leurs problèmes ne sont pas dus à des formes explicites, mais plutôt "informelles" de discrimination, la plupart du temps difficiles à

prouver ou à combattre. Des efforts sont constamment faits pour inverser les tendances qui soumettent ces groupes à une discrimination implicite ou explicite ou à des souffrances liées à des formes diverses d'exclusion. Malheureusement, ces tentatives ne sont pas toujours couronnées de succès et il est évident que l'on doit faire plus pour créer ou restaurer un équilibre entre une égalité des chances de facto, accessible non seulement à la majorité mais aussi aux divers groupes minoritaires. Une observation supplémentaire : le succès de toutes ces tentatives repose sur la volonté et la détermination réciproques de toutes les parties impliquées pour essayer de communiquer et, lorsque c'est nécessaire, il convient d'être disposé à accepter un certain degré de compromis, c'est-à-dire de comprendre que la seule réponse à la nécessité d'être accepté "tel que l'on est" est de montrer qu'on est, en retour, un minimum motivé pour s'intégrer. Par conséquent, les deux parties doivent être prêtes à comprendre et accepter les différences d'opinion de l'autre, etc. tout en montrant un respect réciproque du système de valeurs de l'autre, de ses traditions et de son individualité. C'est la condition sine qua non pour réussir. ■